



UNIVERSITÉ DE NANTES

n° 2012-11-16-1

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 16 novembre 2012

**POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES 6 JUILLET ET 28 SEPTEMBRE 2012**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE, à l'unanimité avec 26 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juillet joint en annexe ;

APPROUVE, à l'unanimité avec 26 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 septembre 2012 joint en annexe, sous réserve de la correction suivante, page 18, intervention de M. Godiveaux : lire « Vice-président Étudiant » au lieu de « Vice-président du CEVU ».

À Nantes, le 16 novembre 2012
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

n° 2012-11-16-5-1

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 16 novembre 2012

**POINT 5.1 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION
D'EMPLOIS BIATSS 2013- 2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 22 octobre 2012 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 23 octobre 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE, avec 3 abstentions, 4 voix contre et 21 voix pour, les transformations et publications d'emplois BIATSS pour la rentrée universitaire 2013- 2014, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 16 novembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 16 novembre 2012

**POINT 5.4 : APPROBATION DU PROJET DEFIPALG ET DU DOSSIER DE DEMANDE DE
SUBVENTION FEDER**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil Scientifique du 8 octobre 2012 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 23 octobre 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 1 abstention et 26 voix pour, le projet DEFIPALG porté en maîtrise d'ouvrage par l'Université de Nantes ;

APPROUVE avec 2 abstentions et 25 voix pour, le plan de financement prévisionnel du projet DEFIPALG pour la durée du projet prévue du 01/09/2012 au 01/09/2015 ;

COÛT TOTAL DU PROJET EN EUROS HT	3 561 000 €	100%
Montant de la subvention européenne sollicitée	890 250 €	25%
Montant de l'aide du Conseil Régional des Pays de la Loire sollicitée	1 179 040 €	33,11%
Montant de l'aide du Conseil Général sollicitée	1 000 000 €	28,08%
Montant de l'Aide de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) sollicitée	356 100 €	10%
Montant de l'aide de la Communauté Urbaine de Nantes (NANTES MÉTROPOLE) sollicitée	35 610 €	1%
Montant de l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie sollicitée (en 2 versements annuels fléchés équipement)	100 000 €	2,81%

APPROUVE avec 2 abstentions et 25 voix pour, le dossier de demande de subvention FEDER de 3 561 000 € joint en annexe.

À Nantes, le 16 novembre 2012
Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

n° 2012-11-16-5-6

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 16 novembre 2012

POINT 5.6 : APPROBATION DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA PÉRIODE 2013-2015 ET DU DISPOSITIF DEROGATOIRE DIT DE PER DIEM POUR LA PERIODE 2013-2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 23 octobre 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE, avec 1 abstention et 26 voix pour,

- Les modalités de prise en charge des frais de déplacement pour 2013-2015,
 - Le dispositif dérogatoire dit de Per Diem pour la période 2013-2014,
- détaillés dans l'annexe ci-jointe.

À Nantes, le 16 novembre 2012
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

n° 2012-11-16-5-7

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 16 novembre 2012

**POINT 5.7 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT
D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES – INSTITUT D'ADMINISTRATION DES
ENTREPRISES (IEMN-IAE)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 23 octobre 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Avec 7 abstentions, 20 voix contre et 0 voix pour,

REJETTE les modifications des statuts de l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – Institut d'Administration des Entreprises (IEMN-IAE), détaillées dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 16 novembre 2012
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

n° 2012-11-16-5-8

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 16 novembre 2012

POINT 5.8 : APPROBATION DE TARIFS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 23 octobre 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE, à l'unanimité avec 27 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 16 novembre 2012
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX